

X.

LA PRAIRIE.

Le Concile du Vatican n'a pas été œcuménique ; il n'a pas été libre en définissant l'Infaillibilité Pontificale ; les Evêques ne s'entendaient pas, dans la salle du Concile ; il n'y a pas eu unanimité des Pères, pour rendre légitime la définition ; les opposants au nouveau dogme avaient pour eux l'intelligence, la science, l'amour de la liberté ; ce sont les Evêques et le Pape qui ont occasionné les divisions qui ont régné dans le Concile ; Rome a employé des moyens révolutionnaires pour arriver à cette définition dogmatique ; cette définition était inopportune ; elle est de nature à empêcher les ennemis de la foi à entrer dans le sein de l'Eglise ; la constitution du 18 Juillet 1870 n'a pas été suffisamment publiée ; la définition n'a causé dans l'Eglise que de funestes divisions.

XI.

BEAUHARNOIS.

Biens innombrables qui découlent pour l'Eglise de la définition du dogme de l'Infaillibilité ; 1^o l'extirpation du gallicanisme et des innombrables erreurs qu'il a enfantées et entretenues ; 2^o le triomphe des bons principes qui seuls sont les bases solides sur lesquelles peuvent reposer les sociétés ; 3^o la dissémination des saines doctrines qui assurent le bonheur des peuples ; 4^o l'exaltation de la Sainte Eglise Romaine, la maîtresse des autres Eglises ; 5^o la force irrésistible, pour l'Episcopat catholique, qui résulte de son union avec son chef qui est le centre de toute vérité et autorité ; 6^o la ferme assurance pour le Clergé et les Fidèles de marcher dans les voies du salut, en écoutant la voix d'un Pasteur in-